PROGRAMME EUROPEEN A DESTINATION DES ECOLES

Formulaire de modification des données d'agrément

Etablissements scolaires et assimilés

Ce formulaire signé et en ordre doit parvenir par courrier électronique à l'adresse:
fruit-ecole@sprb.brussels

Ce formulaire comporte :

- Partie 1 : Identification
- Partie 2 : Autres modifications à apporter
- Partie 3 : Engagements et signature

CADRE RESERVE A BRUXELLES ECONOMIE ET EMPLOI

DATE DE RECEPTION : ……

N°DOSSIER : ……

PARTIE 1 – Identification

CONSIGNE : Remplissez uniquement les points concernés par une modification et ceux marqués par un astérisque (*).

Vous êtes (*):

☐ Établissement scolaire
☐ Pouvoir organisateur
☐ Organisme agissant pour le compte d'une ou plusieurs écoles dans le cadre d'une demande d'aide et constitué spécifiquement dans ce but

Année scolaire (*) : ……..

Nom officiel de l'établissement scolaire (*):

……

Numéro FASE de l'établissement scolaire (*):

……

Pour quel(s) volet(s) du programme souhaitez-vous introduire des modifications ? (*)

☐ Fruits et légumes

N° d'agrément octroyé (*) : FL…….....

☐ Lait et produits laitiers

N° d'agrément octroyé (*) : L …….....

Votre N°d'agrément vous a été communiqué précédemment par nos services.

Compte bancaire sur lequel l'aide sera versée:

IBAN : …….. ……..……....

BIC : ……

Ouvert au nom de : ……

Un relevé d'identité bancaire (RIB) doit être transmis en annexe. Ce document peut être obtenu auprès de votre banque.

Chef de l'établissement scolaire :

Nom : ……..

Prénom : ……

Fonction : ……

N° Registre national : ……

Mandataire éventuel pour effectuer les démarches administratives :

Nom : ……...

Prénom : ……

Fonction : ……

Personne de contact :

Nom : ……

Prénom : ……

Fonction : ……

E-mail : ……

Tél. : ……

PARTIE 2 – AUTRES MODIFICATIONS A APPORTER

Veuillez nommer et expliciter les modifications à apporter. Le cas échéant, veuillez joindre un justificatif.

PARTIE 3 - Engagements et signature

Je déclare avoir lu et approuvé le contenu des pages web du Programme européen à destination des écoles pour la Région de Bruxelles-Capitale (www.fruit-ecole.brussels) et je m'engage à :

- ☑ **respecter la réglementation relative au programme européen à destination des écoles** (Règlements (UE) n° 2016/791, 2016/795, 2017/39 et 2017/40, Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 21/09/2017 et Arrêté ministériel du 21/09/2017 entre autres**) et à respecter les obligations rappelées ci-dessous ;**
- ☑ **distribuer gratuitement** les fruits et légumes et/ou produits laitiers repris sur la liste des produits admissibles et en dehors du repas de midi, à tous les élèves des classes participantes pour une consommation dans l'enceinte de l'école ;
- ☑ **mettre en œuvre des mesures d'accompagnement pédagogiques** qui ouvriront les élèves à la diversité des produits alimentaires, à leur valeur nutritive et à la notion de produit de saison mais aussi, qui sensibiliseront les élèves à l'intérêt d'un circuit le plus court possible et d'un mode de production durable ;
- ☑ **ne pas distribuer,** ou ne pas laisser distribuer, les produits bénéficiant de l'aide aux **enseignants ou aux membres du personnel** ;
- ☑ **respecter les règles de marché public.** Selon la réglementation en vigueur, les marchés pourront être conclus sur simple facture acceptée, à condition que leur estimation soit inférieure à 30.000 euros HTVA. Je dois être en mesure de prouver la consultation de minimum 3 fournisseurs et le respect des principes y afférents, dont l'égalité, la non-discrimination, la transparence, la mise en concurrence ;
- ☑ **conserver, au minimum pendant cinq ans à compter de l'introduction de la demande d'aide, toutes les pièces justificatives,** tels que les bons de livraisons, les factures et les déclarations de créance relatives aux demandes d'aide introduites ;
- ☑ **rembourser toute aide indûment reçue** pour les quantités concernées, s'il a été constaté que ces produits n'ont pas été distribués aux élèves fréquentant régulièrement mon établissement scolaire ou qu'elle a été payée pour des produits qui ne sont pas admissibles au titre du programme;
- ☑ **me soumettre à toute mesure de contrôle** décidée par une autorité compétente, notamment en ce qui concerne la mise à disposition des documents justificatifs, la vérification des registres et les contrôles physiques ;
- ☑ **informer tous les parents, chaque année et par écrit, de la distribution gratuite** de fruits et légumes et/ou de lait ou produits laitiers au sein de l'établissement scolaire;
- ☑ apposer de façon permanente dans l'entrée principale de l'établissement scolaire, à un emplacement où elle est clairement visible et lisible, **l'affiche d'information sur le programme européen à destination des écoles** (fruits et légumes et/ou lait ou produits laitiers) fournie par l'administration ;

N.B : Dans le cas où le demandeur de l'aide pour votre établissement est le fournisseur, ce dernier pourrait être pénalisé par tout manquement de votre part. Il pourrait alors se retourner contre vous pour récupérer l'aide indue.

Fait à .....

Date :

Signature du chef d'établissement:

Nom : .....

Prénom : .....

Fonction : .....

Signature :